



Wallonie



FORMULAIRE D'INSCRIPTION¹ - JURY CENTRAL

EXAMEN DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES LES ACTIVITES DU CARRELAGE, DU MARBRE ET DE LA PIERRE NATURELLE (20203)

Nom :

Prénom : Sexe : masculin féminin

Numéro de registre national² : _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _

Rue : Numéro:

Code postal : Localité :

Téléphone : Fax :

e-mail:

ATTENTION

Pour que votre inscription soit considérée comme **complète** et **recevable**, il faut :

- 1) Le présent formulaire complété, daté et signé.
- 2) Avoir versé le droit d'inscription³ de **35,00 euros** sur le compte numéro IBAN **BE43 0912 1502 6801** (Code Bic : GKCC BE BB). Ne pas oublier de mentionner les données suivantes en communication: votre nom et prénom, accompagné du code en 5 chiffres (ex : 20090 pour les connaissances en gestion de base).
- 3) **Joindre en annexe une copie de la preuve de paiement .**
- 4) **Joindre en annexe une copie recto/verso de votre carte d'identité.**

Sur le site

http://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique/Projets_thematiques/Regionalisation/Starter/jury.html), vous trouverez un syllabus concernant les connaissances administratives dans le secteur de la construction, qui est destiné à vous aider à préparer cette partie de l'examen. **Cette partie concerne spécifiquement les métiers de construction et ne doit donc pas être confondue avec la gestion de base. Les personnes ayant déjà un accès à la profession dans la construction sont dispensées de cette partie administrative spécifique à la construction. Dans ce cas, il faut joindre à la demande une copie de l'extrait de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE).**

Je ne passe que la partie connaissances administratives car j'ai déjà réussi la partie compétences professionnelles.

Je ne passe que la partie compétences professionnelles car j'ai déjà réussi la partie connaissances administratives.

Réinscription Oui Non

Vos questions et remarques :

Date : Signature :

¹ Envoyez ce formulaire et les annexes par mail ou par courrier au Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la recherche – Département du développement économique – Place de la Wallonie, 1 – Bât I – 5100 Jambes - Mail: info.jurycentral.dgo6@spw.wallonie.be - Tél. : 081 33 40 00 (Lu, Ma de 14h à 16h et Me, Ve de 9h à 12h).

² Le numéro de registre national est composé de 11 chiffres et se trouve à l'arrière de votre carte d'identité. Si vous n'avez pas de numéro de registre national, joignez une copie de votre passeport (recto verso).

³ Le droit d'inscription n'est en aucun cas remboursable (sauf en cas de force majeure, comme par exemple maladie avec certificat médical). Si vous ne pouvez pas participer à l'examen pour lequel vous êtes invités, il est possible de participer à une nouvelle session après réinscription et nouveau paiement du droit d'inscription.

LES CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES :

- a) l'enregistrement et l'agr ation comme entrepreneur;
- b) les droits et obligations du sous-traitant;
- c) les principales r glementations en mati re d'attribution et d'ex cution des march s publics;
- d) la responsabilit  d cennale;
- e) les assurances n cessaires;
- f) le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du ma tre d'ouvrage;
- g) la mani re selon laquelle une demande de permis de b tir doit  tre introduite, la composition du dossier et les proc dures   suivre;
- h) les plans d'ex cution et cahiers de charges;
- i) la proc dure de suivi et de contr le des travaux, et leur r ception;
- j) les r glementations en mati re de s curit , y compris le R glement g n ral pour la Protection du Travail, le Code sur le Bien- tre au Travail, la coordination de la s curit  et les travaux en hauteur;
- k) les principes de politique de qualit  et de certification;
- l) la prise en compte des frais g n raux de la construction et du risque li  au chantier;
- m) le calcul de v rification;
- n) les techniques de planification;
- o) la th orie g n rale de lecture de plans;
- p) la r glementation environnementale relative au sol et aux d chets;
- q) les connaissances de base de la r glementation relative aux permis d'environnement;
- r) la d claration des travaux.

LES COMPETENCES SECTORIELLES:

1. connaissances des mat riaux : les types de supports, les carrelages et les pierres naturelles, les types de sables, de ciments, de mortiers et de colles, les isolants et les produits d' tanch it  se rapportant aux activit s du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle;
2. connaissances techniques : le recouvrement d'escaliers, le recouvrement de fa ades et les connaissances de base des sp cifications techniques (STS) se rapportant aux activit s du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle;
3. connaissances des techniques suivantes : la v rification, l'analyse, le nettoyage et la pr paration des supports, l'enl vement des mat riaux existants, les techniques de fixation, la r alisation d'angles saillants et les raccords avec d'autres mat riaux;
4. connaissances g n rales des notes d'information techniques du Centre scientifique et technique de la Construction et des standards de qualit  en rapport avec les activit s du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle.